L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureau : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 22 JUIN 1892

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

On demande. Une bonne domestique pour faire le ménage. Bons gages. S'adresser No 39 rue Bourbon, chez Mme F. Landeo.
19 juin—19 21 23

ANNONCES JUDICIAIRES

PAR LE CONSTABLE.

U. S. Colomon vs F. Valentine.

Le même vs Johnson & Valentine.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans — Nos 14,607 et 14,608—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Hon. Chs. H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, dans les affaires ci-dessus intitulées et numérotées, je procéderai à la vente à l'encan, à la rotonde de l'Hôtel St-Charles, entre la rue Charles entre Commune et Gravier dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 16me jour de juillet, 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Tous les droits, titres et intérêts du dit P. Valentine de défendeur dans l'affaire No 14,607 et aux dits défendeurs dans l'affaire No 14,608 dans et pour la propriété décrite ci-après, à savoir :

Un lot de terre, avec les bâtisses et qui y trouvent, dans le quatrième District de cette ville, désigné par le No 6 dans l'lot borné par les rues Laurel, Nephew, Annunciation et Foucher, sur un plan de Hermann Kohl, daté le 5 mars 1846, et déposé comme plan No 97 dans le livre de plans de J. M. Clark, lequel lot mesurant 31 pieds 0 pouces 5 lignes de face à la rue Laurel sur 100 pieds de profondeur et 31 pieds 6 pouces 5 lignes de large dans le fond, désigné par le No 14.

Acquis par F. H. Valentine Francisco Gremme Spangler, Blanco et Après aux termes d'un acte passé pardevant M. T. Ducros, not. pub. le 28 mai 1883. Enregistré dans le livre 120—folio 91. Bureau des Hypothèques.

Saisi dans les affaires ci-dessus intitulées et numérotées.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. A.D. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
14 juin—14 21 28—juil 5 12 16

Arthur Cline agent, Est. D. Berry vs W. C. Morrell.

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA NOUvelle-Orléans—No 10,117—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'encan, au public, en face de mon bureau, No 93 rue Royale, entre les rues Conti et St-Louis, dans le Deuxième District de cette ville, le SAMEDI, 25me jour de juin 1892, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Quatre Pianos—Dix Violons—Un Banjo—Un lot d'Accessoires Pour le susdit—Une Harpe—Une armoire et 96 sièce et tuyaux, d'après un inventaire enregistré à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. A.D. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
14 juin—14 21 28

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de C. H. Gerardey.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—Nos 26,875—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Virginia Miller, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.
21 juin—21 25 30

Succession de Mme Madigan Miller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22,950—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Virginia Miller, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.
21 juin—21 25 30

Succession de Mme Ellen F. Clobery.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,675—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Alice J. Clobery, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.
19 juin—19 23 28

Succession de Rudolphe Woerte.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,918—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Rudolphe Woerte, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.
18 juin—18 22 26

Succession de Timothy McCarthy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,911—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mary Ann McCarthy, exécutrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.
17 juin—17 21 26

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 22 191—Division E—Succession de Ann E. Auld, femme divorcée de George Glidden.—Attendu que Fannie F. Auld, père et tuteur naturel des mineurs, Catherine A. W. Auld et Annie S. Auld, a fait son administration de leur succession et a fait rendre son jugement à cet effet, et a fait homologuer son compte pour représenter les créanciers absents de la dite succession et ayant droit à la même et jusqu'à nouvel ordre de cette Cour. Sous poursuites judiciaires contre la personne et les biens de la dite succession commerciale et les membres individuels restant par conséquent sur pendoue.

Nouvelle-Orléans, 14 juin 1892.

Signé: THOS. C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme.

Jas. D. RANKIN, Député Greffier.
14juin—3f au 23juil

ETAT DE LA LOUISIANE COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 35 960 —Division E—Charles F. Belden vs ses créanciers—Ordre de Cour.—La Cour considérant la pétition :

Il est ordonné que la cession des biens du pétitionnaire Charles F. Belden à ses créanciers soit et la même est reçue par le bénéfice de cette cession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par George H. Venard, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.
21 juin—21 25 30

Succession de Mme Madigan Miller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22,950—Division D—Avis est par la présente donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Virginia Miller, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.
16 juin—16 21 22

Succession de Mme Ellen F. Clobery.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,675—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Alice J. Clobery, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.
19 juin—19 23 28

Succession de Rudolphe Woerte.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,918—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Rudolphe Woerte, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.
18 juin—18 22 26

Succession de Timothy McCarthy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 34,911—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mary Ann McCarthy, exécutrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.
17 juin—17 21 26

AVIS AUX OREANGIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 22 191—Division E—Succession de Ann E. Auld, femme divorcée de George Glidden.—Attendu que Fannie F. Auld, père et tuteur naturel des mineurs, Catherine A. W. Auld et Annie S. Auld, a fait son administration de leur succession et a fait rendre son jugement à cet effet, et a fait homologuer son compte pour représenter les créanciers absents de la dite succession et ayant droit à la même et jusqu'à nouvel ordre de cette Cour. Sous poursuites judiciaires contre la personne et les biens de la dite succession commerciale et les membres individuels restant par conséquent sur pendoue.

Nouvelle-Orléans, 14 juin 1892.

Signé: THOS. C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme.

Jas. D. RANKIN, Député Greffier.
14juin—3f au 23juil

ETAT DE LA LOUISIANE COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 35 960 —Division E—Charles F. Belden vs ses créanciers—Ordre de Cour.—La Cour considérant la pétition :

Il est ordonné que la cession des biens du pétitionnaire Charles F. Belden à ses créanciers soit et la même est reçue par le bénéfice de cette cession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par George H. Venard, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.
21 juin—21 25 30

Succession de Mme Madigan Miller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22,950—Division D—Avis est par la présente donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Virginia Miller, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.
16 juin—16 21 22

Succession de Mme Ellen F. Clobery.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,675—Division D—Avis est par la présente donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Alice J. Clobery, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.
19 juin—19 23 28

Succession de Rudolphe Woerte.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,918—Division D—Avis est par la présente donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Rudolphe Woerte, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.
18 juin—18 22 26

Succession de Timothy McCarthy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 34,911—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mary Ann McCarthy, exécutrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.
17 juin—17 21 26

AVIS AUX OREN